

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CULOZ-BÉON**

NOMBRE DE MEMBRES

**En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27**

N° ordre : DE-26-60

**N° ordre dans la séance :
DE-20260922-07**

**Date de la convocation :
16/09/2026**

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux septembre à 19 heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DUPONT

Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, David TREBOZ, Déborah GLEYZE, Loïc MONTEIRO, Katerina CHAPMAN, Mickaël MOUTOT, Marie-Françoise SONZOGNI, Sylviane GUILLERMET, Nadine BRAVI, Marc MEO, Frédéric DI PAOLO, Stéphanie TRUCHE, Stéphanie CHAMPON, Sylvain BOIS, Céline FILIPPI, Anthony DENAERDT, Jade LESAGE, Jean-Luc GIGUET, Daniel ROSSI, Christelle BOUVIER, Elodie ROY, Alexia CHARRIER conseillers

Absents excusés : Cyril DUBOUCHET (procuration à Claude FELCI), Christelle MARCHAND (procuration à Stéphanie TRUCHE), Franco SALVATORE (procuration à Elodie ROY)

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

PRET A USAGE AVEC LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CENTRE-EST

Claude FELCI, Adjoint au Maire, informe le Conseil municipal que la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est est propriétaire d'un immeuble situé 19 rue de la Roseraie, 01350 Culoz-Béon cadastrée sous le n°AO 247.

Le bien immobilier est composé d'un bâtiment, de quelques espaces verts de taille réduite et de parkings (5 places de stationnement dont une place PMR) utilisés de fait par les usagers du domaine public.

Historiquement, la Commune de Culoz-Béon effectue l'entretien des abords du bâtiment implanté sur la parcelle cadastrée sous le n°AO 247 située rue de la Roseraie et appartenant à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est.

L'entretien de cet espace est constitué par le balayage, le déneigement, la reprise du marquage, la signalisation horizontale et verticale, le ramassage des déchets, la taille des arbustes et la tonte de l'espace vert.

Afin de formaliser ce fonctionnement, la Caisse Régionale s'est rapprochée de la Commune de Culoz-Béon pour étudier les conditions d'un prêt à usage de cet espace à la Commune, conformément aux articles 1875 et suivants du Code civil.

Le texte du contrat de prêt à usage est joint en annexe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve le contrat de prêt à usage avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre - Est.**
- **Autorise Monsieur le Maire à le signer.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Mickaël MOUTOT

Le Maire
Jean-Marc DUPONT

